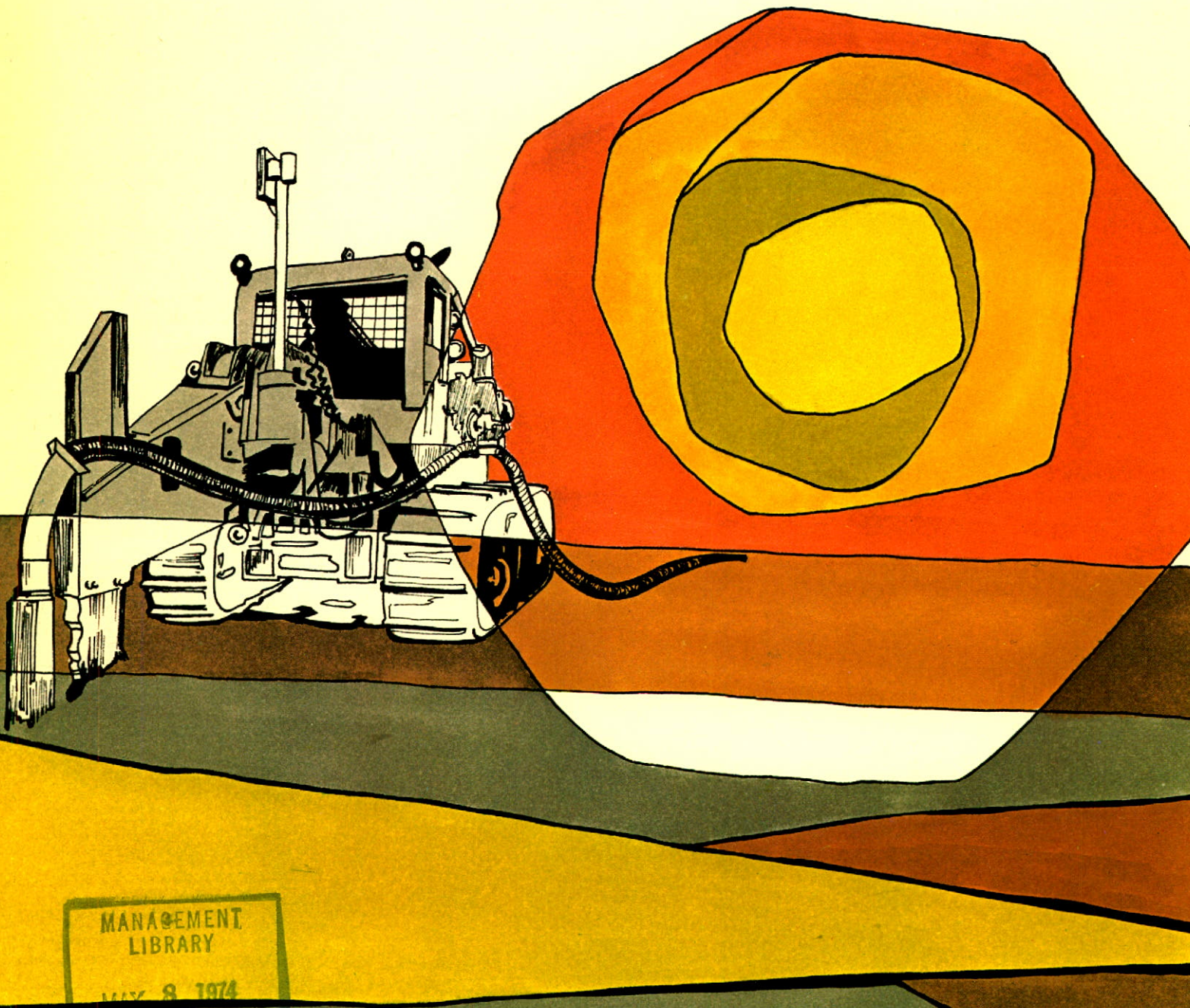




Coopérative Fédérée
de Québec
Rapport Annuel 1973

C



MANAGEMENT
LIBRARY
MAY 8 1974
MCGILL UNIVERSITY

Gilles Mérette

Table des matières

Faits saillants	1
L'administration	2
La direction	3
Message du président	4
Rapport du directeur général	9
Etat consolidé des revenus et dépenses	13
Bilan consolidé	14
Etat consolidé de la réserve générale	16
Etat de provenance et d'emploi des fonds	17
Notes aux états financiers consolidés	18
Rapport des vérificateurs	19
La Coopérative Fédérée au Québec	20

Notre page couverture illustre l'enfouissement d'un tuyau de drainage souterrain en plastique. Le développement du drainage souterrain est l'une des premières conditions du progrès de l'agriculture québécoise. La coopération agricole y joue un rôle de premier plan.



Coopérative Fédérée de Québec Rapport Annuel 1973

Faits saillants

	1973	1972
	(en milliers \$)	
Ventes	301,533	254,156
Amortissement	1,386	1,153
Trop-perçus après postes extraordinaires*	8,063	4,080
Additions aux immobilisations	2,899	2,176
Actif à court terme	41,633	32,209
Passif à court terme*	26,459	21,896
Fonds de roulement*	15,174	10,313
Immobilisations avant amortissement	17,712	15,168
Immobilisations moins amortissement	9,560	8,198
Dette à long terme	7,372	7,910
Avoir des sociétaires*	22,798	16,969

*Avant ristournes et impôts

Le conseil d'administration



Le conseil d'administration de la Coopérative Fédérée de Québec pendant l'exercice 1972-73.

Première rangée, dans l'ordre habituel, MM. P.-E. St-Pierre, membre du comité exécutif, J.-P. Diné, 2e vice-président, Geo.-E. Turcotte, directeur général, R. Pigeon, président, J. Saint-Germain, 1er vice-président, Yves-Henri Jacques et T. Alain.

Deuxième rangée, MM. J.-A. Guay, membre du comité exécutif, R. Villemaire, R. Bourassa et M. Lemire. Troisième rangée, MM. F. Gonthier, H. Bousquet, A.-R. Pelletier, F. Dionne et P. Massicotte.

La direction

Le conseil de régie interne pendant l'exercice 1972-73.

Assis de gauche à droite, MM. P. Vézina, trésorier, Ph. Pariseault, directeur de la division de l'industrie laitière, Geo.-E. Turcotte, directeur général, et L.-P. Poulin, secrétaire. Debout, dans le même ordre, MM. P. Tremblay, directeur de la division Legrade Inc., R. Lebailly, directeur de la division des fournitures professionnelles, M. Lavallée, directeur de la division des moulées et fertilisants, et R. Newberry, contrôleur.



Message du président

La Coopérative Fédérée commence son deuxième demi-siècle avec un dynamisme très encourageant. Au niveau de la Fédération aussi bien qu'à celui des coopératives de base, la coopération agricole québécoise affiche des progrès notables. Si on considère que malgré certaines difficultés éprouvées ici et là, l'agriculture a elle aussi connu une année convenable, on peut affirmer que nous venons de franchir un autre bond vers ce double objectif qui nous guide, soit une agriculture québécoise prospère et progressive dotée d'un mouvement coopératif puissant et dynamique.

Dans l'histoire de l'évolution de notre agriculture et de l'action de notre mouvement, nous n'hésitons pas à affirmer que l'année 1973 a été celle des grains de provende. Cette question, vieille pourtant de plusieurs années, a été la vedette des nouvelles agricoles pendant plusieurs mois. La multiplication des démarches des organisations agricoles, les pressions exercées publiquement sur le gouvernement fédéral et ses agences reliées aux grains de provende, les controverses soulevées dans l'Ouest du Canada au sujet des politiques fédérales ou de celles proposées par les organisations agricoles de l'Est, les éléments politiques venant se superposer aux éléments objectifs du problème, etc., tout a contribué à faire de ce problème le point de mire de l'agriculture canadienne pendant notre dernier exercice.

Il va sans dire que votre Fédération, agissant seule ou en collaboration avec l'Union des Producteurs Agricoles, a déployé tous les efforts nécessaires pour jouer un rôle aussi valable que possible dans la recherche de la meilleure solution de ce difficile problème. Depuis l'application de la politique fédérale temporaire, en date du 1^{er} août 1973, nous avons atteint notre objectif d'établir et de maintenir un rapport équitable entre les prix des grains en vigueur dans les deux grandes régions du pays. Nous nous rendons bien

compte que la politique temporaire n'est pas parfaite. Par exemple, elle ne permet pas à l'acheteur de grains de protéger ses achats à long terme. Cependant, nous croyons qu'il y a lieu de tenter un essai loyal d'une intervention de l'Etat que nous avons réclamée à grands cris.

Quant à la politique permanente proposée par le ministère fédéral de l'Agriculture, nous avons commencé à l'étudier en vue d'exprimer notre opinion vis-à-vis ces propositions et, si nécessaire, de suggérer des modifications. Depuis que ces propositions sont connues, elles suscitent un débat animé au sein des milieux agricoles et politiques de l'Ouest du pays. Il nous faudra équilibrer l'opposition qui se manifeste, parfois violemment, contre ces propositions ou, si possible, proposer des solutions alternatives acceptables aux organisations agricoles de l'Ouest, si nous voulons mettre de notre côté la meilleure chance possible d'obtenir une politique permanente efficace. En somme, notre travail continue dans ce domaine.

Pendant notre dernier exercice, l'industrie laitière a aussi retenu une grande partie de notre attention. La hausse rapide des prix de revient a déclenché plusieurs interventions de la Fédération Canadienne des Producteurs de Lait et de ses organisations membres. Ces interventions ont été, dans l'ensemble, accueillies favorablement. Elles ont valu aux producteurs une augmentation des revenus bruts aux cent livres de lait de l'ordre de \$1.60. Récemment, la F.C.P.L. s'apprêtait à intervenir de nouveau.

Si les revenus laitiers ont bénéficié d'une hausse nécessaire, la production se maintient à la baisse. Diverses raisons, particulièrement la mauvaise saison de l'an dernier, expliquent cette tendance. Il est paradoxal que nous subissions une baisse de la production

laitière au moment où les débouchés n'ont jamais été aussi considérables et aussi rémunérateurs. Reconnaissons également que le freinage de la production, alors que notre pays devra importer des quantités considérables de produits laitiers, nous place dans une situation difficile à justifier. Il nous faudra, comme producteurs, repenser sérieusement nos politiques relatives à la direction de la production du lait en vue, surtout, de les doter d'une plus grande souplesse.

Les producteurs coopérateurs continuent leur conquête de la transformation et de la mise en marché des produits laitiers. La coopération laitière québécoise a continué et continue toujours d'accentuer sa présence au niveau du secteur secondaire de l'industrie. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette mainmise de plus en plus forte des producteurs sur l'organisation, le développement et l'orientation du secteur secondaire, et cela tant dans l'industrie du lait de fabrication que dans le lait de consommation. C'est par une dimension comme celle-là que la coopération s'affirme comme instrument efficace de développement de l'industrie agro-alimentaire de notre milieu.

Dès le début de notre exercice 1972-73, nous avons vu apparaître les premières pénuries de biens nécessaires à la production agricole, entre autres des ingrédients essentiels à la fabrication des aliments du bétail et des engrais chimiques. Ces pénuries se sont rapidement traduites par des hausses considérables des prix. Nous éprouvons encore de sérieuses difficultés à nous procurer, en quantités suffisantes et au bon moment, des produits et des instruments de production. Dans certains cas, on prévoit qu'il faudra payer le haut prix pour répondre à nos besoins. Cette situation, présente dans tous les pays occidentaux, menace de durer plusieurs mois encore et risque d'affecter sérieusement le travail agricole et,

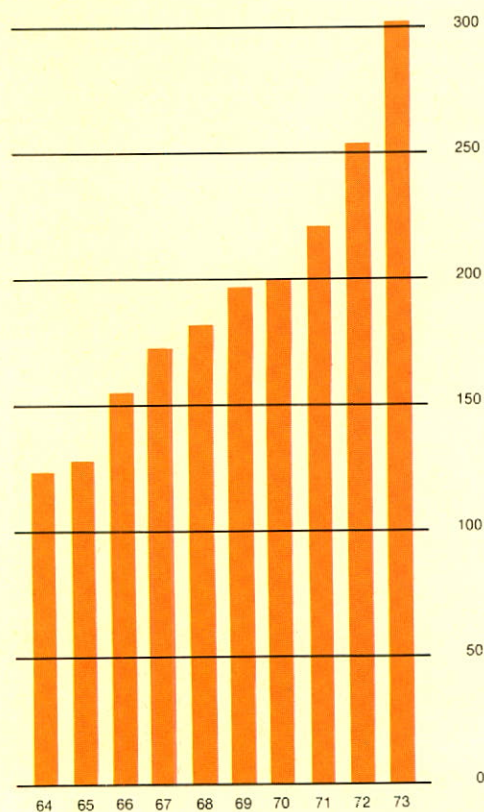
partant, les revenus des cultivateurs. Dans le domaine de l'approvisionnement des fermes, le mouvement coopératif se reconnaît un premier devoir. Et il va sans dire qu'au sein de tous les services industriels et commerciaux de la Coopérative Fédérée, les responsables sont aux aguets pour atténuer les mauvais effets de cette situation en recherchant constamment les meilleures sources d'approvisionnement.

Au chapitre de l'industrie laitière, nous avons noté le rôle positif joué par notre mouvement au niveau du secteur secondaire. Notre coopération laitière contribue à constituer un centre de décision couvrant une très forte proportion de cette industrie, un centre de décision qui soit la propriété des producteurs de notre milieu et qui soit à leur service. Cette action coopérative atteint deux fins: en plus de constituer un instrument de développement au double niveau de la transformation et des marchés, elle rattache la propriété des instruments de transformation et de mise en marché à la production de notre terroir.

A notre grande surprise, il nous arrive fréquemment de rencontrer des personnes, en autorité au sein de l'Etat ou dans d'autres organisations, qui ne paraissent vraiment pas comprendre la portée et le sens de cette facette de notre réalité coopérative. Pourtant, un lien de propriété entre notre terroir et le secteur secondaire de notre agro-alimentation, dans le contexte nord-américain, constitue l'une des meilleures garanties du maintien et de la croissance d'une agriculture régionale valable, la nôtre. D'où notre souci évident et maintes fois affirmé de consolider, de développer, de résoudre les problèmes de financement et de gestion, etc, de nos coopératives agricoles et de notre Fédération. Ce travail s'est toujours poursuivi avec une intensité variable suivant les périodes et demeure toujours au rang de nos premières préoccupations.

Cette préoccupation fondamentale est l'une des raisons d'être de la mise en oeuvre de notre planification de la

Ventes (millions \$)



coopération agricole. Dans notre rapport de l'an dernier, nous annonçons et commentons le départ de ce grand effort collectif de planification. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'au fur et à mesure du cheminement de nos études, de nos consultations et de nos réflexions, nous avons constaté le besoin de mieux planifier tous les volets de notre action coopérative. Alors que nous vivons l'heure des grands choix fondamentaux, notre décision d'amorcer cette tâche et de la mener à bien trouve une justification indiscutable.

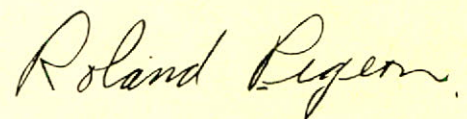
C'est au double titre d'agriculteur et de coopérateur que nous attachons une importance primordiale à cette planification. Une longue pratique de notre profession et de la coopération nous indique que les coopératives agricoles, bien dirigées et bien orientées, peuvent contribuer énormément à l'efficacité de nos exploitations individuelles et nous aider très souvent à prendre des décisions qui se traduiront par une rentabilité accrue de nos efforts personnels. C'est, d'ailleurs, la raison première de notre adhésion à la coopération.

Au cours de nos réflexions reliées à la planification, nous avons aussi éprouvé le besoin de situer nos coopératives dans la société qui est la nôtre. Les entreprises et, à plus forte raison, les coopératives, sont des citoyens de caractère collectif. Et comme tous les autres citoyens, elles ont des contraintes imposées par la société, bien sûr, mais elles ont aussi des devoirs à accomplir et des responsabilités à exercer vis-à-vis la communauté en compensation des avantages qu'elles en retirent. S'il était normal que nous accordions une priorité à l'environnement agricole de nos sociétés, il est plus nouveau que dans cette perspective des coopératives comme citoyens collectifs, nous recherchions à mieux nous définir dans l'environnement économique, social, culturel et politique qui est le nôtre. De plus en plus, on reconnaît et affirme les dimensions sociales de l'entreprise. De grands chefs d'entreprise ne craignent plus de proclamer que

l'entreprise doit dépasser son asservissement aux biens et aux choses pour constituer elle aussi un instrument de l'amélioration des conditions de la vie humaine. Par la nature de leur propriété, de leur structure et de leur objectif, comment les coopératives agricoles pourraient-elles s'inscrire en faux contre de telles préoccupations? Non seulement, d'après nous, ne le peuvent-elles pas, elles ont le devoir et doivent avoir le courage de s'insérer comme de véritables citoyens collectifs dans notre société en pleine évolution. Voilà une autre dimension de notre mouvement que nous devons afficher avec encore plus de force dans l'avenir.

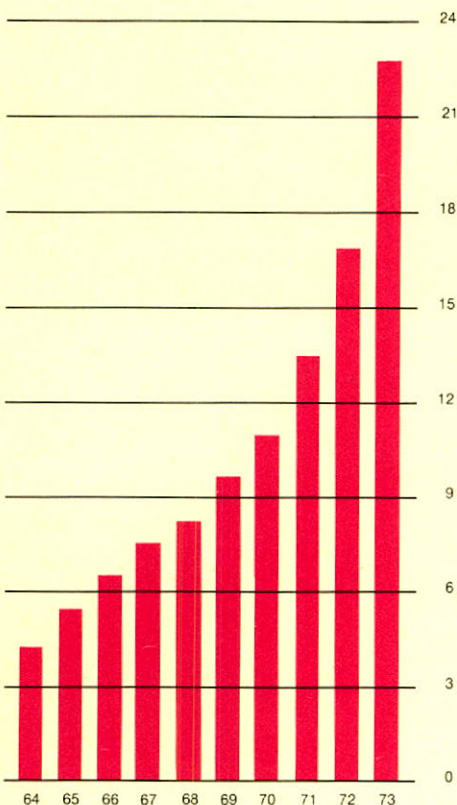
Le rapport de la direction générale évalue les progrès économiques accomplis par votre Fédération au cours de l'exercice terminé en fin d'octobre dernier. Même si l'inflation tend à hausser les chiffres d'affaires, ce rapport indique des progrès réels. Faut-il attribuer une partie de ces résultats à tous les appels à la loyauté des coopérateurs et des coopératives que nous avons lancés à plusieurs occasions? Nous voulons bien le croire. C'est un véritable réconfort. C'est pourquoi, en terminant, nous exprimons à tous, sociétaires, dirigeants, membres du personnel, notre appréciation pour le magnifique appui que nous avons reçu au cours du dernier exercice.

Le président

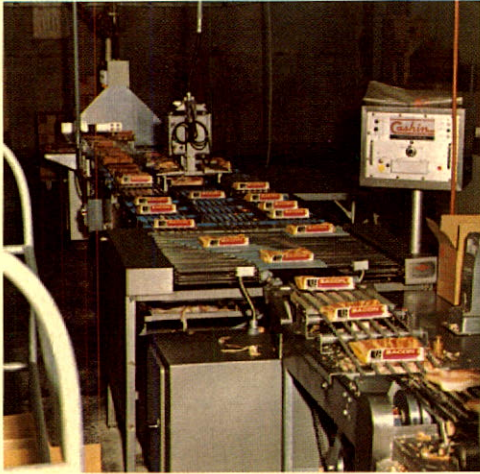


Roland PIGEON

Avoir des sociétaires (millions \$)



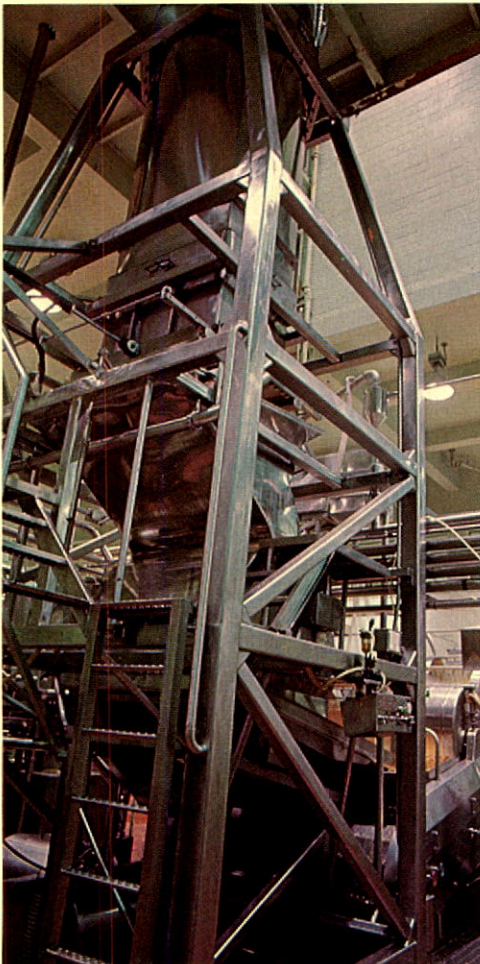
- 1 — Empaquetage du bacon à l'usine de Princeville.
- 2 — Les fumoirs très modernes de la même usine.
- 3 — L'imposante tour de cheddarisation de 55' de hauteur à l'usine de fabrication de fromage par procédé continu de la Coopérative Agricole de Granby, à Bon Conseil.
- 4 — Vue d'ensemble du département de finition du fromage cheddar à la même usine.



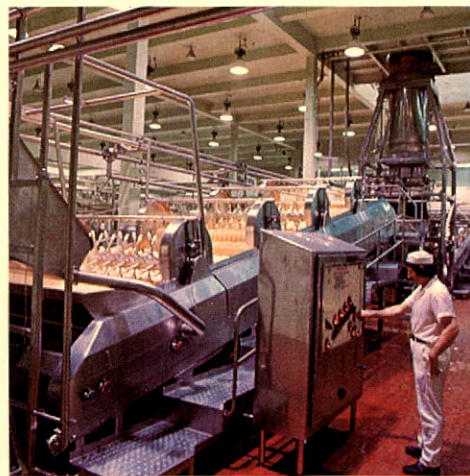
1



2

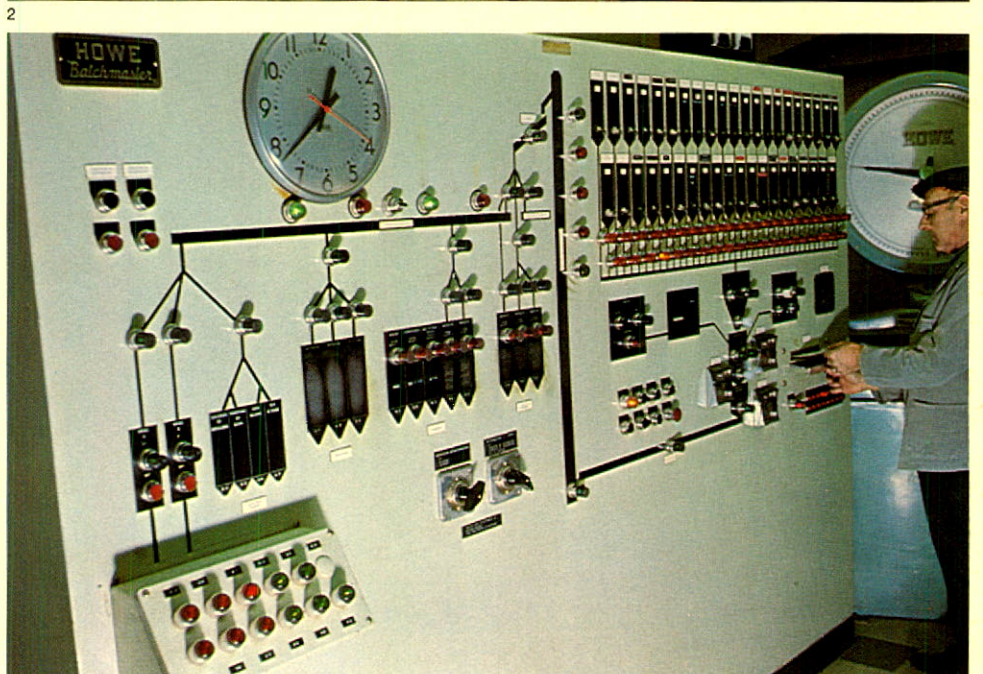


3



4

- 1 — Le gaz bar de la S.C.A. de L'Assomption.
- 2 — Le département de quincaillerie d'une coopérative agricole.
- 3 — Tableau de contrôle de la fabrication automatique d'aliments du bétail à l'usine de Montréal.



Rapport du directeur général

On arrête difficilement un convoi lorsque la locomotive a pris son air d'aller, si on a une voie et des attaches solides, une direction qui garde la vue sur les cadrans, une réserve d'énergie, une connaissance des circuits, une destination connue. Il avance par son propre élan vital, profite des climats favorables, brave les intempéries, croise sans gêne les autres convois, mange le temps et les distances, se rapproche des objectifs fixés. Voilà le convoi de la coopération agricole, avec ses coopératives sociétaires, sa fédération — la FEDEREE —, son organisation, ses services, son esprit, ses objectifs, sa raison d'être même.

Les résultats que nous présentons aujourd'hui témoignent de cette accélération propre aux institutions et aux entreprises bien ancrées dans l'histoire. La Fédérée débute ainsi son deuxième cinquantenaire sous d'heureux auspices. Millionnaire trois cents fois par le chiffre d'affaires, elle enregistre un trop-perçu net avant ristournes et impôt de \$8 millions, soit presque le double de l'an dernier.

Une telle amélioration est de nature à surprendre les habitués de la coopération agricole. Comme un verre grossissant, l'inflation explique en bonne part l'écart favorable que nous rapportons. Les économistes parlent de la surchauffe de l'économie. L'argent roule en abondance et son taux d'intérêt est élevé. La demande est forte et les produits agricoles se vendent cher: lait, porc, boeuf, volaille. Les prix des matières premières montent aux nues: grains, moulées, fertilisants, semences. On recherche comme des trésors les équipements et fournitures professionnelles: tracteurs, machines de toute sorte, acier, bois, pétrole et sous-produits, ficelle à presse. Pour en manquer le moins possible, il faut stocker et, conséquemment, emprunter davantage. Le client n'achète pas, on lui vend. Les salaires suivent la course. Les décisions administratives sont lourdes de conséquence. Voilà le contexte de l'économie agricole depuis le milieu de l'exercice écoulé. Il faut peut-être s'habituer comme les astronautes au mal de l'espace... Fort heureusement, et grâce à un climat favorable, les récoltes et les productions agricoles en général ont bien tourné. De telle sorte que l'agriculteur, hormis des maux de tête inusités, s'en tire mieux que d'habitude.

SITUATION FINANCIÈRE

Pareille situation démontre la nécessité pour la coopérative — entreprise de service — d'être en forme si elle veut approvisionner convenablement

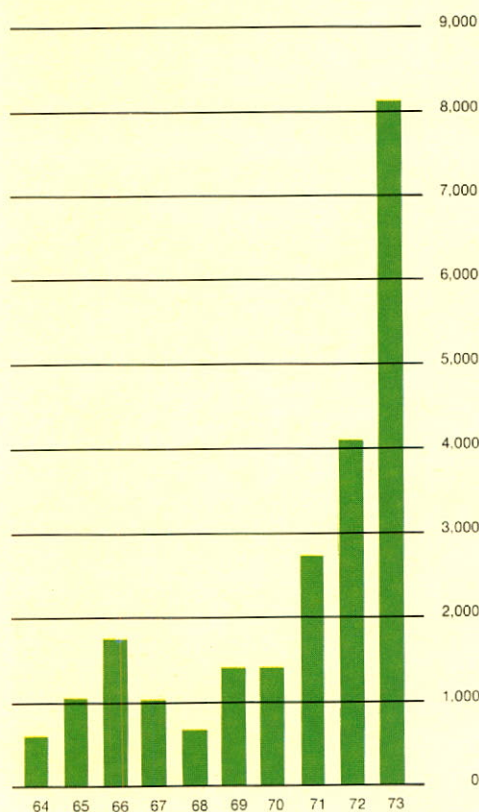
ses membres, et les conseiller sagement dans leurs productions. La même chose s'applique à la Fédérée vis-à-vis ses coopératives-sociétaires. Or, le bilan de la dernière année démontre chez cette dernière une situation financière apte à donner confiance.

- Le chiffre d'affaires s'est accru de 18.6%.
- Les dépenses diminuent de 9.4 à 7.7%, résultat d'un plus fort volume.
- Les trop-perçus d'exploitation s'établissent à 2.77% des ventes, comparativement à 2% l'an dernier, malgré une marge brute légèrement réduite.
- Les disponibilités font mieux qu'une fois et demie les exigibilités (1.57:1).
- Le fonds de roulement atteint \$15 millions.
- Les capitalisations nouvelles s'élèvent à \$3 millions.
- Les sociétaires possèdent 40% des actifs qu'ils utilisent.
- Les bénéfices de l'année font 35% de l'avoir des sociétaires, avant impôt.

A remarquer que toutes les activités, sans exception, apportent une contribution positive aux bénéfices de l'année. Situation historique à la Fédérée, la diversité nous procure une sécurité que les entreprises concurrentes achètent à prix fort. Seuls deux sujets font réfléchir: les stocks et les comptes à recevoir qui montent relativement plus vite que le chiffre des ventes. C'est la conséquence de la situation de l'économie agricole décrite plus haut.

Une chose est à retenir: la prospérité de la Fédérée devient celle de ses sociétaires qui en sont les usagers et les bénéficiaires en même temps que les propriétaires. Néanmoins, elle est nécessaire cette prospérité, parce que le rôle de fédération joué par la Fédérée se double de son rôle d'entreprise et, comme tel, l'assujettit aux contraintes de la rentabilité. Il lui appartient, selon nous, de s'affirmer comme le leader de l'action collective en vue de la pénétration coopérative dans l'économie du milieu. Dans cette économie moderne caractérisée par une accélération de la montée des coûts, par la nécessité de développer une puissance concurrentielle très forte, par les contraintes de la technologie et de l'efficacité et par l'importance de l'autofinancement des entreprises, la Fédérée est condamnée à prospérer. Elle doit être prospère parce qu'on attend d'elle qu'elle coordonne et soutienne les activités de ses sociétaires, qu'elle assume cette fonction de novateur et de catalyseur dans la poursuite d'activités nouvelles, parce

Trop-perçus (milliers \$)



qu'on désire d'elle une présence active plutôt qu'un témoignage. L'histoire concrétise déjà cette attente puisque rares sont les coopératives, grosses ou petites, qui n'ont pas à un moment ou à l'autre requis et obtenu les services de toute nature qu'elle met à leur disposition. En aucune façon ne peut convenir à la Fédérée l'odyssée du saumon qui, une fois délivré de ses oeufs, s'en va rendre l'âme sur le bord de la rivière . . .

Signalons toutefois une faiblesse de la structure financière de la Fédérée, faiblesse qui tient à la nature même de l'entreprise coopérative. C'est le caractère renouvelable de son capital que l'on peut, selon la loi, rembourser et émettre de nouveau. Expliquons que les bénéfices de la coopérative appartiennent à ses membres auxquels ils sont en grande partie retournés en fin d'exercice soit comptant, soit sous forme de paiement différé. A la Fédérée ces derniers prennent la forme d'actions privilégiées, portant ou non échéance, dont le Conseil d'administration fixe le remboursement dans les cadres légaux et suivant les besoins financiers de l'entreprise. Or, **l'auto-financement rotatif repose sur le principe de la proportionnalité, suivant lequel les sociétaires retirent les bénéfices de la coopérative et en assument les obligations, dans le temps et l'espace, selon leur participation effective à ses opérations. En vue d'asseoir la Fédérée sur une base financière plus stable, gage d'une force d'action accrue, votre Conseil a prévu que dans l'avenir, une portion des bénéfices réinvestis seront par règlement gelés sous forme de capital ordinaire.**

LES OPÉRATIONS

On les regroupe sous deux grands secteurs: l'approvisionnement de la ferme et la mise en marché des produits agricoles — les deux représentant respectivement 47% et 53% du chiffre d'affaires global. De tout temps les services d'approvisionnement — moullées, fertilisants, fournitures professionnelles — fournissent à la Fédérée le gros de ses bénéfices: 80% en 1973. C'est dans ce réservoir qu'on a puisé et qu'on puise encore pour développer et renforcer les activités plus complexes de la mise en marché, activités qui touchent toutes, plus ou moins, le secondaire agricole. Mais c'est normal qu'il en soit ainsi. L'ensemble des exploitations agricoles adhérant à la coopération et les coopératives elles-mêmes, toutes ensemble, constituent un système intégré; **l'entreprise agricole coopérative.** Tout doit concourir à optimiser les revenus de l'agriculteur, quelle que soit dans le

temps l'orientation que dictent les circonstances.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE par son service de mise en marché fait des ventes de \$95 millions et le volume en livres de produits s'accroît de 6%. L'ouverture du marché américain permet des exportations substantielles de poudre de lait dont le retour améliore les bénéfices de la division, ce qui compense amplement la diminution des expéditions de fromage sur le marché anglais. Par son Comité d'industrie laitière et son service d'aide à la gestion, la division continue d'assurer l'orientation et la coordination nécessaires entre les coopératives laitières. Une entente est en préparation entre la C.C.S., l'A.C.L. et la Fédérée visant à concrétiser l'unité d'action des coopératives du Saguenay-Lac St-Jean. La Coopérative Agricole de la Côte Sud inaugure en octobre 1973 une usine renouée. Les coopératives laitières en général, précédées par la Coopérative Agricole de Granby, pénètrent plus avant le domaine du lait nature et de la crème glacée. La Coopérative Laitière du Nord-Ouest Québécois cède le pas à un concurrent pour le bien des producteurs laitiers de la région. Le convoi de l'industrie laitière coopérative continue sa course, irréductiblement . . .

Remise de ses malaises, LEGRADE INC. fournit cette année une contribution positive aux bénéfices de la Fédérée. Cette activité bétail-viande poursuivie à Princeville et à Bic ne conserve point tout son volume de 1972, suite à la vente l'an dernier de l'usine de Montréal, mais on l'installe sur un tremplin d'où elle pourra, nous l'espérons, se lancer à la conquête d'une plus grande part du marché. Essentiellement liée aux intérêts du milieu, la coopération agricole croit de son devoir de développer son activité bétail-viande parce que celle-ci demeure, dans un cadre canadien hautement influencé par l'autosuffisance, celle qui offre au Québec les plus fortes possibilités de développement à long terme.

Nos ABATTOIRS AVICOLES connaissent en succession une deuxième année de bonne rentabilité. La demande du marché, le niveau élevé des prix, le climat de confiance dans les négociations entre l'Association des abattoirs avicoles et la Fédération des producteurs de volailles: tels sont les facteurs principaux qui valent aux éleveurs comme aux transformateurs une marge raisonnable d'opération. Les fournisseurs de notre section avicole profitent de la situation sur les deux plans de la production et de la

transformation puisque, grâce au sociétariat direct, ils partagent maintenant dans les bénéfices réalisés à nos abattoirs. L'ombre au tableau serait que la difficulté d'une entente interprovinciale équitable sur le partage des marchés pose une barrière au développement de ce secteur. Sans débouchés nouveaux, nous demeurons plus ou moins limités par l'appétit des Québécois pour la viande de poulet.

Les diverses opérations reliées à la mise en marché des produits agricoles totalisent ensemble \$161 millions.

La division des MOULÉES ET FERTILISANTS fait des affaires pour \$91 millions, soit une augmentation de 50% attribuable principalement à la hausse astronomique de tous les intrants employés à la production agricole. Moindre que l'an dernier en pourcentage, la contribution monétaire est augmentée de 26% en chiffres absolus, aidée en cela par les bénéfices d'inventaire sur un marché constamment à la hausse. Le service des moullées et suppléments enregistre une hausse en volume/livres de 11½%. Malgré une production avicole contingente, le service des couvoirs augmente légèrement ses incubations. La marge est nettement meilleure, suite à un rajustement à la hausse des prix de vente des poussins. Le service des engrais chimiques accroît légèrement sa part du marché. Le service des semences produit une contribution substantielle grâce à des achats effectués en temps opportun, et il a pu répondre à la demande des coopératives malgré un approvisionnement difficile. Les ventes de grains aux coopératives augmentent de 13½%. La piètre récolte de maïs dans la région de Napierville empêche notre séchoir à grains de faire ses frais. Le service des élevages est forcé constamment de s'adapter à des conditions nouvelles et celui de la nutrition revise continuellement ses formules selon la disponibilité instable des ingrédients de base. Bref une année profitable pour tous, mais vécue dangereusement. Les activités de cette division demeurent le coeur de la Fédérée et de ses coopératives d'approvisionnement.

La division des FOURNITURES PROFESSIONNELLES vend en 1973 pour \$50 millions, 35% de plus que l'an dernier, et apporte aux bénéfices de l'entreprise une contribution substantiellement accrue. Le service des accessoires agricoles augmente son volume physique, notamment dans les produits de quincaillerie, le tuyau de drainage, la ficelle et la broche à presse. Dans la période de rareté que

nous traversons, ce service de la Fédérée s'avère un instrument d'approvisionnement particulièrement précieux pour l'agriculteur.

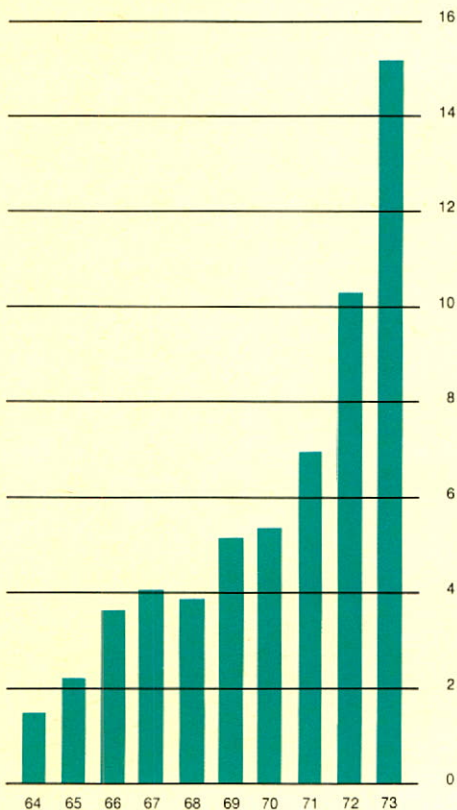
Le service de la machinerie agricole voit ses ventes et sa contribution bénéficiaire majorées de près de 50%. En nombre d'unités vendues, nos progrès sont remarquables, notamment dans les équipements suivants: tracteurs, faucheuses, silos, boîtes à ensilage, wagons de ferme. Avec ses ventes supérieures à \$15 millions, notre service de machinerie agricole se classe parmi les grands: preuve de la confiance que réservent les agriculteurs aux coopératives et aux autres distributeurs de la Fédérée.

Le service des pétroles accroît son volume/gallons de 10%. Mais une période est commencée où les pays producteurs de pétrole, ceux du Moyen-Orient et le Venezuela, se gavent sur le dos des pays consommateurs. Il en résulte une rareté et des prix qui atteignent et affectent tout le monde. La Fédérée s'en voit gênée et ce n'est pas sans difficulté qu'elle réussit à approvisionner ses sociétaires. Néanmoins, tous les efforts sont faits en vue de rationaliser une situation déjà très confuse. Pour résoudre le problème, à courte comme à longue échéance, nous comptons sur la solidarité de nos coopératives.

L'ENTREPRISE AGRICOLE COOPÉRATIVE

"L'ensemble des exploitations agricoles adhérant à la coopération et l'ensemble des coopératives elles-mêmes constituent un système intégré: l'entreprise agricole coopérative. C'est par elle que l'agriculteur, en tant que propriétaire, se munit de matières premières et d'équipements de production, qu'il produit, transforme et écoule sa production sur les marchés de consommation. L'entreprise agricole coopérative est ainsi essentiellement liée aux intérêts du milieu, notamment aux produits du terroir et aux agriculteurs qui y travaillent. A l'intérieur du système, le rôle de la coopération agricole consiste alors à concentrer ses ressources sur les activités les plus aptes à réduire les coûts, à améliorer la productivité et optimiser les revenus de l'agriculteur-membre tout en défendant ses intérêts économiques généraux. La coopération agricole vise donc à optimiser la rentabilité de l'entreprise agricole coopérative et le revenu global de l'exploitant. Au sein du système ainsi défini, les sociétaires se partagent démocratiquement la propriété, le pouvoir et les résultats".

Fonds de roulement (millions \$)



C'est en ces termes que notre Comité directeur de la planification définit globalement la raison d'être de la coopération agricole. La Fédération et ses coopératives constituantes et interdépendantes font partie intégrante du système, de la même manière qu'un arbre ne saurait exister sans ses racines, son tronc et ses branches.

C'est au cours de 1974, les études et recherches préliminaires étant terminées, que nous préciserons les priorités de la coopération agricole et réviserons ses structures organiques. S'il n'est pas nouveau, le défi est de taille. Car il a pour objet d'adapter notre système coopératif à un environnement changeant, notre esprit — à des réalités nouvelles, nos motivations — à un régime économique centré sur l'efficacité, notre organisation — aux exigences de la rationalité. Extrêmement complexe est cette tâche parce qu'elle exige souplesse et conciliation au sein d'un réseau d'entreprises autonomes, souvent dissemblables, de taille et de moyens différents, parfois captives ou victimes de leur histoire, chacune ayant ses légitimes ambitions et son expérience propre, la Fédérée les rassemblant toutes dans un rôle de coordination, de représentation, de conseil, de commercialisation, de manufacturier. Complexe est cette tâche, parce qu'elle repose sur la participation, ce fluide sanguin du système qu'on ne fait pas facilement circuler dans les deux sens. Néanmoins, le système demeure bien vivant et il recèle une force insoupçonnée, comme en témoignent ses étonnants résultats. Il sortira rajeuni et plus fort des examens cliniques auxquels il est soumis depuis un an. Notre Comité de planification oeuvre activement à identifier les choix qu'il faudra retenir, sans pour autant déranger le fonctionnement d'un système loin d'être détraqué, mais qu'on veut régénérer.

Des hommes sont responsables des excellents résultats que nous rapportons: les administrateurs, le personnel et les membres des coopératives-sociétaires et de la Fédérée. Merci aux uns et aux autres. Mes hommages aux membres du Conseil et à mes proches collaborateurs dont la direction générale reçoit toujours, suivant le cas, appui et réconfort.

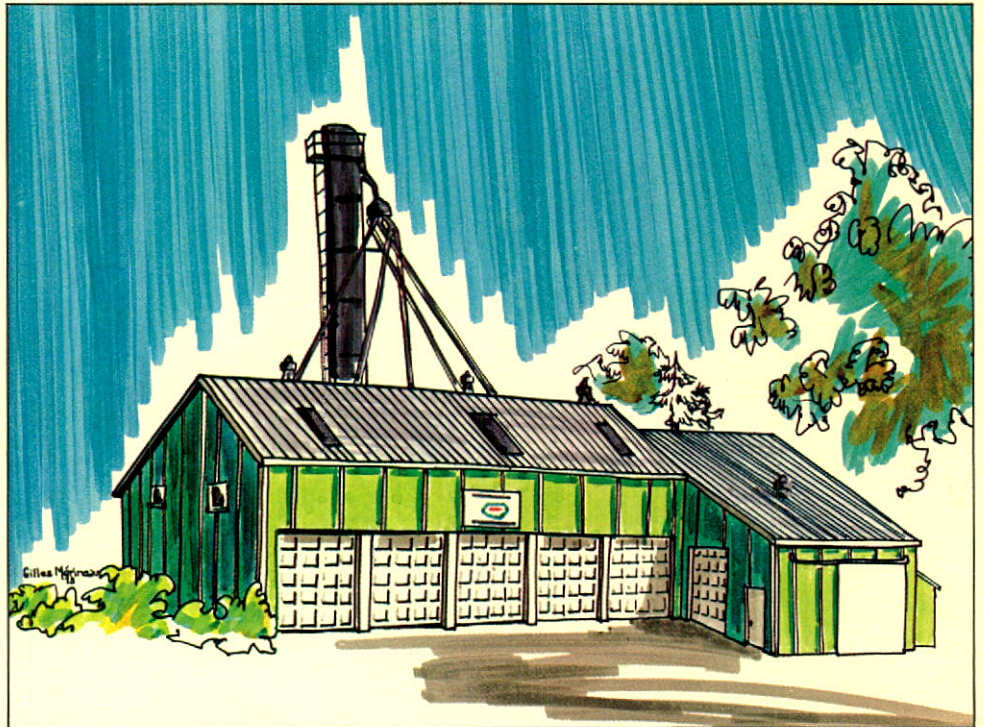
Le directeur général

Georges-Etienne TURCOTTE

- 1 — Au siège social, au centre de l'informatique, un ordinateur 370-145 assure le traitement des données.
- 2 — Illustration d'un poste-type de mélange d'engrais chimiques sur prescription. En 1973, la Coopérative Fédérée a amorcé l'établissement d'un réseau de tels postes. Lorsqu'il sera complet, ce réseau desservira toutes les localités agricoles du Québec.
- 3 — Emballage de poulets de grill à l'abattoir avicole de Marieville.



1



2



3

État consolidé des revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 27 octobre 1973

	1973	1972
Ventes et revenus	\$301,533,081	\$254,155,684
 Coût et dépenses		
Coût des marchandises vendues	\$269,830,915	\$225,217,069
Main-d'oeuvre, salaires et bénéfices sociaux	11,876,329	13,110,714
Autres frais d'exploitation	3,080,052	3,266,384
Frais de distribution et de vente	4,224,629	3,652,033
Frais généraux d'administration	1,608,700	1,718,962
Intérêts sur dette à long terme	753,328	741,989
Autres frais de finance	422,447	211,917
Amortissement	1,385,955	1,153,236
	<u>\$293,182,355</u>	<u>\$249,072,304</u>
 Trop-perçus d'exploitation	\$ 8,350,726	\$ 5,083,380
Profit (perte) sur vente d'immobilisations	22,837	(30,594)
Amortissement de l'excédent du coût des actions des filiales sur leur valeur aux livres lors de l'acquisition	(310,403)	—
Poste extraordinaire (note 6)	—	(972,472)
Trop-perçus avant ristournes et impôts	\$ 8,063,160	\$ 4,080,314

Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales

Bilan consolidé au 27 octobre 1973

Actif	1973	1972
Actif à court terme		
Comptes à recevoir, déduction faite des provisions	\$ 24,842,214	\$ 19,741,784
Souscriptions au capital social	24,100	23,200
Solde en fidéicommiss sur vente d'immobilisations	—	59,902
Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation	15,797,553	11,394,974
Frais payés d'avance	813,954	828,847
Placements à court terme	154,894	159,977
	<u>\$ 41,632,715</u>	<u>\$ 32,208,684</u>
Comptes à recevoir à plus d'un an, déduction faite des provisions	\$ 241,450	\$ 233,704
Souscriptions au capital social à plus d'un an	\$ 51,000	\$ 92,800
Placements (au coût)		
Compagnies possédées à 50% (note 3)	\$ 270,000	\$ 270,000
Actions et obligations	983,239	1,102,958
Hypothèques à recevoir — 8%, 8½%, 9%	1,115,500	1,295,618
Effets à recevoir	200,000	350,000
	<u>\$ 2,568,739</u>	<u>\$ 3,018,576</u>
Moins: Echéances à moins d'un an	154,894	159,977
	<u>\$ 2,413,845</u>	<u>\$ 2,858,599</u>
Immobilisations		
Terrains, bâtisses, machinerie et équipement, matériel roulant, améliorations locatives, au coût	\$ 17,712,355	\$ 15,167,836
Amortissement accumulé (note 2)	(8,152,287)	(6,970,344)
	<u>\$ 9,560,068</u>	<u>\$ 8,197,492</u>
Autres actifs		
Achalandage	\$ 1	\$ 1
Autres frais reportés	377,595	78,767
Excédent non amorti du coût des actions des filiales sur leur valeur aux livres lors de l'acquisition (note 2)	2,793,628	3,104,031
	<u>\$ 3,171,224</u>	<u>\$ 3,182,799</u>
	<u>\$ 57,070,302</u>	<u>\$ 46,774,078</u>

Au nom du Conseil d'Administration
 Roland Pigeon, président
 Jules Saint-Germain, vice-président

Passif

	1973	1972
Passif à court terme		
Chèques en circulation moins l'encaisse	\$ 3,966,282	\$ 2,358,767
Emprunts bancaires (article 88)	3,706,000	1,019,957
Comptes à payer	12,511,760	10,578,498
Emprunts à court terme	2,550,000	4,672,500
Frais courus	2,301,747	1,436,731
Dette à long terme échéant à moins d'un an	1,423,422	1,829,200
	<u>\$ 26,459,211</u>	<u>\$ 21,895,653</u>
Impôts sur le revenu reportés (note 2)	\$ 440,489	\$ —
Dette à long terme (note 4)		
Obligations, 1 ^{ère} hypothèque à fonds d'amortissement — 7½% — 1987	\$ 1,050,000	\$ 1,125,000
Déventures, série "A" à fonds d'amortissement — 7% — 1976	418,000	509,500
Déventures, série "B" — 7% — 1973	—	1,330,700
Déventures, série "B" — 9½% — 1974-1976	1,999,900	1,999,900
Déventures, série "B" — 8¼% — 1974-1977	1,496,800	1,497,800
Déventures, série "B" — 7¾% — 1977-1978	1,970,500	1,998,100
Déventures, série "B" — 7¾% — 1979	968,900	—
Déventures, série "C" à fonds d'amortissement — 7½% — 1979	448,000	543,000
Billets à terme — 6% — 1973	—	180,000
Hypothèques à payer — 6%, 7%, 8% — 1974-1983	183,000	344,000
Emprunts de particuliers — 5% — 1974	210,912	210,912
Autres emprunts	49,541	—
	<u>\$ 8,795,553</u>	<u>\$ 9,738,912</u>
Moins: Echéances à moins d'un an	1,423,422	1,829,200
	<u>\$ 7,372,131</u>	<u>\$ 7,909,712</u>
Avoir des sociétaires		
Capital social (note 5)	\$ 13,017,540	\$ 10,460,060
Réserve générale (note 7)	9,780,931	6,508,653
	<u>\$ 22,798,471</u>	<u>\$ 16,968,713</u>
	<u>\$ 57,070,302</u>	<u>\$ 46,774,078</u>

Engagements (note 8)

Les notes explicatives ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

État consolidé de la réserve générale

de l'exercice terminé le 27 octobre 1973

	1973	1972
Solde au début de l'exercice	\$ 6,508,653	\$ 4,845,935
Redressements affectés aux exercices antérieurs:		
Impôts sur le revenu reportés (note 2)	249,711	—
Impôts sur le revenu additionnels	134,130	—
Solde redressé	\$ 6,124,812	\$ 4,845,935
Ajouter		
Trop-perçus avant ristournes et impôts	8,063,160	4,080,314
	<u>\$ 14,187,972</u>	<u>\$ 8,926,249</u>
Déduire		
Ristournes de l'exercice précédent	\$ 4,000,000	\$ 2,400,000
Impôts sur le revenu	216,263	17,596
Impôts sur le revenu reportés (note 2)	190,778	—
	<u>\$ 4,407,041</u>	<u>\$ 2,417,596</u>
Solde à la fin de l'exercice	\$ 9,780,931	\$ 6,508,653

État de provenance et d'emploi des fonds

de l'exercice terminé le 27 octobre 1973

	1973	1972
Fonds de roulement au début de l'exercice	\$ 10,313,031	\$ 7,006,348
Provenance des fonds		
Trop-perçus avant ristournes et impôts	\$ 8,063,160	\$ 4,080,314
Amortissement et dépenses ne requérant pas de déboursés	1,746,510	1,174,440
Fonds provenant de l'exploitation	\$ 9,809,670	\$ 5,254,754
Diminution des comptes et souscriptions à recevoir à plus d'un an	34,054	(163,673)
Réalisation de placements	307,692	60,804
Placements échéant à moins d'un an	154,894	159,977
Vente d'immobilisations — valeur nette comptable	150,838	2,587,797
Produit de la dette à long terme	1,163,441	2,000,000
Capital social	2,844,397	2,111,421
	\$ 14,464,986	\$ 12,011,080
Emploi des fonds		
Achat de placements	\$ 17,832	\$ 1,716,285
Additions d'immobilisations	2,899,369	2,176,180
Augmentation des autres actifs	348,980	—
Dette à long terme remboursée par anticipation	277,600	159,572
Dette à long terme échéant à moins d'un an	1,423,422	1,829,200
Impôts sur le revenu	350,393	17,596
Ristournes de l'exercice précédent	4,000,000	2,400,000
Rachat de capital social	286,917	405,564
	\$ 9,604,513	\$ 8,704,397
Augmentation du fonds de roulement	\$ 4,860,473	\$ 3,306,683
Fonds de roulement à la fin de l'exercice	\$ 15,173,504	\$ 10,313,031

Notes aux états financiers consolidés

au 27 octobre 1973

Note 1 — Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales en propriété exclusive, savoir:

Legrade Inc.,
Les Abattoirs de l'Est Limitée,
Les Elévateurs "Fédérée" Limitée,
Coopérative Canadienne du Bétail de Québec Limitée,
Les Produits Mont-Joli Ltée,
Les Semences du Québec Ltée,
O. Couture & Fils Inc..

Note 2 — Changements dans l'application des principes comptables

a) **Amortissement des immobilisations** — La valeur nette comptable au début de l'exercice, plutôt que le coût en capital non déprécié pour fins d'imposition, a servi de base au calcul de l'amortissement et les taux maximums permis par les lois de l'impôt sur le revenu ont été utilisés. Toutefois, comme au cours des exercices précédents, les immobilisations acquises ou vendues ont été amorties aux mêmes taux en proportion du nombre de mois de leur utilisation. Le changement de base de calcul de l'amortissement a occasionné une dépense additionnelle de \$162,615 pour l'exercice terminé le 27 octobre 1973.

b) **Excédent du coût des actions des filiales sur leur valeur aux livres lors de l'acquisition** — Pour l'exercice terminé le 27 octobre 1973, un montant de \$310,403 a été imputé aux revenus suite à l'adoption de la politique d'amortir cet excédent sur une période de dix ans.

c) **Frais courus** — Contrairement aux exercices antérieurs, un montant de \$374,033 a été imputé aux revenus pour tenir compte des vacances acquises à la clôture de l'exercice financier.

d) **Impôts sur le revenu reportés** — Les impôts reportés ont été inscrits pour tenir compte de l'excédent de la valeur nette comptable des immobilisations sur leur coût en capital non déprécié pour fins d'imposition. Cette méthode a occasionné pour les exercices antérieurs un redressement de \$249,711 et une provision de \$190,778 pour le présent exercice. Ces montants sont inscrits à la réserve générale.

Pour fins de comparaison, les états financiers consolidés de 1972 n'ont pas été redressés pour tenir compte de ces changements dans l'application des principes comptables.

Note 3 — Placements dans les compagnies possédées à 50%

Ces placements sont indiqués au coût et la valeur aux livres d'après leur bilan pour l'exercice financier terminé en 1973 est comme suit:

	Coût	Valeur aux livres
Les Engrais Laprairie Ltée		
1,500 actions privilégiées de \$100 chacune, non participantes, à dividende non cumulatif de 6%	\$150,000	\$150,000
500 actions ordinaires de \$100 chacune	50,000	148,403
Centres Agricoles du Québec Inc.		
2,000 actions privilégiées de \$25 chacune, non participantes, à dividende non cumulatif de 7%	50,000	50,000
2,000 actions ordinaires de \$10 chacune	20,000	72,802
	<u>\$270,000</u>	<u>\$421,205</u>

Note 4 — Dette à long terme

Les échéances et les exigences des fonds d'amortissement pour les cinq exercices financiers à venir s'établissent comme suit: 1974 — \$1,423,422; 1975 — \$1,277,370; 1976 — \$1,477,270; 1977 — \$1,688,170; 1978 — \$1,147,064.

Note 5 — Capital social

En vertu de l'article 5 de la Loi régissant la Coopérative Fédérée de Québec, sanctionnée le 29 juin 1973, le capital social de la société est composé des actions ordinaires souscrites par les sociétaires et des actions privilégiées émises par elle. Ce capital est variable. Les actions ordinaires et privilégiées sont rachetables sur décision du Conseil d'Administration en tant que les dispositions des actes de fiducie relatives au rachat d'actions sont respectées. Elles peuvent être émises de nouveau.

SOUSCRIT ET ACQUITTÉ

Actions privilégiées, d'une valeur nominale de \$10 chacune

Série "A", 1960, sans échéance	\$ 637,310
Série "A", 1961, sans échéance	397,860
Série "B", 1966, rachetables au plus tard en 1986	623,360
Série 1967, rachetables au plus tard en 1987	677,300
Série 1968, rachetables au plus tard en 1988	772,430
Série 1969, rachetables au plus tard en 1989	557,940
Série 1970, rachetables au plus tard en 1990	1,364,950
Série 1971, rachetables au plus tard en 1986	1,396,030
Série 1972, rachetables au plus tard en 1987	2,001,750
Série 1973, sans échéance	216,200
	<u>\$ 8,645,130</u>

Actions ordinaires

De qualification, d'une valeur nominale de \$10 ou de \$25 chacune, convertibles en actions privilégiées de même dénomination	\$ 24,735
De qualification, classe "A", d'une valeur nominale de \$25 chacune	1,136,875
Classe "B", d'une valeur nominale de \$25 chacune	483,475
Classe "C", d'une valeur nominale de \$10 chacune	2,590,790
	<u>\$ 4,235,875</u>

PARTIELLEMENT ACQUITTÉ

Un solde provenant du paiement de ristournes en actions de \$10,187 pour des actions privilégiées non cotisables et de \$6,348 pour des actions ordinaires non cotisables demeure au crédit des sociétaires, vu que les montants individuels sont insuffisants pour atteindre la valeur nominale de ces actions

SOUSCRIPTIONS PAR PRODUCTEURS DE VOLAILLES

Actions ordinaires de qualification, classe "A", d'une valeur nominale de \$25 chacune	120,000
	<u>\$13,017,540</u>

RACHAT DE CAPITAL SOCIAL

Les administrateurs, lors de leur assemblée du 11 janvier 1974, ont résolu de racheter, au cours de l'exercice 1973-1974, les actions ordinaires, classe "B", 1959, pour un montant de \$190,975 et les actions privilégiées, série "A", 1960, pour un montant de \$638,282.

Note 6 — Poste extraordinaire

Ce poste représente la perte subie en 1972 lors de la vente d'abattoirs et de salaisons situés à Québec et à Montréal, propriétés de Legrade Inc. et de Les Abattoirs de l'Est Limitée.

Note 7 — Réserve générale

a) **Réserve spéciale** — Par suite du rachat d'actions privilégiées par une filiale, un montant de \$10,350 constitue une réserve spéciale non distribuable, tel que requis par la Loi des compagnies de Québec.

b) **Ristournes** — Conformément aux dispositions de la Loi régissant la Coopérative Fédérée de Québec, les administrateurs, lors de leur assemblée du 11 janvier 1974, ont déclaré, à même les trop-perçus de l'exercice, des ristournes de \$6,600,000 et ont résolu qu'une somme de \$1,810,743 sera versée comptant et que le solde de \$4,789,257 sera payé par l'attribution de \$2,809,257 en actions privilégiées rachetables en 1984 et de \$1,980,000 en actions ordinaires, classe "D".

c) **Impôts sur le revenu** — Pour l'exercice terminé le 27 octobre 1973, l'amortissement inscrit aux livres est inférieur de \$358,719 à l'allocation du coût en capital réclamée pour fins d'imposition. La valeur nette comptable des immobilisations excède de \$935,400 leur coût en capital non déprécié au 27 octobre 1973.

Les ristournes sur les trop-perçus de l'exercice n'ayant pas été attribuées au 27 octobre 1973, les impôts exigibles n'ont pas été inscrits aux états financiers. Toutefois, suite aux ristournes attribuées par les administrateurs lors de leur assemblée du 11 janvier 1974, les impôts de l'exercice ne devraient pas excéder \$675,000.

Note 8 — Engagements

a) La Coopérative Fédérée de Québec a signé avec La Cie du Marché Central Métropolitain Ltée, dont elle détient plus de 30% du capital-actions ordinaire, deux baux: l'un se terminant le 1er mai 1990, à un loyer de base annuel de \$172,200, l'autre se terminant le 1er décembre 1977, à un loyer de base annuel de \$31,000. En outre, la Coopérative Fédérée de Québec doit assumer les frais d'immeubles à titre de loyer supplémentaire. Ces baux sont renouvelables à certaines conditions pour des termes successifs de dix ans.

b) La Coopérative Fédérée de Québec s'est portée garante, jusqu'à concurrence de \$2,500,000, d'un emprunt bancaire consenti à une compagnie dont elle possède 50% du capital-actions ordinaire. Au 27 octobre 1973, aucun emprunt n'était en cours.

c) **Régime de retraite** — Des modifications apportées au régime de retraite ont occasionné un passif additionnel pour services passés lequel, au 27 octobre 1973, est d'environ \$800,000. Les coûts pour ces services seront imputés aux revenus sur une période n'excédant pas sept ans.

Rapport des vérificateurs

Aux Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec,

Nous avons examiné le bilan consolidé de la Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 27 octobre 1973 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de la réserve générale et de la provenance et de l'emploi des fonds pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales, ces états financiers consolidés sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 27 octobre 1973, leurs résultats d'exploitation ainsi que la provenance et l'emploi de leurs fonds pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf tel qu'expliqué à la note 7c, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent exception faite des changements mentionnés à la note 2.

Boulangier, Fortier, Rondeau & Cie
Comptables agréés

le 11 janvier 1974.

La Coopérative Fédérée au Québec

